Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à la Mairie de Lantheuil pour le jeudi 28 janvier 2010 deux mille dix à vingt-heures trente.
Le 19 janvier 2010,

Le Maire :

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2010 :

L' an deux mil dix, le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire.
Étaient présents :
Mmes et MM. Gérard LEU, Joël MARIE, Frédéric BEAU, Valérie PANKAR, Dominique MARIN, Guy DELAMOTTE, Murielle BOULAIS, Claire PITEL et Luc FRANCOIS.
Absents excusés : MM. Daniel RICHARD (pouvoir à M. Dominique MARIN), Jean-Claude MARIE (pouvoir à M. Joël MARIE), Thierry LEPAGE (pouvoir à Mme Claire PITEL), Éric LORILLU (pouvoir à Mme Murielle BOULAIS) et Stéphane LE GUENNEC.
Secrétaire de séance : M. Dominique MARIN.

1° SYNDICAT SCOLAIRE DE LA REGION DE CREULLY :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte-rendu des délibérations du Conseil Syndicat Scolaire relatives à sa dissolution, au devenir de ses infrastructures et à la répartition de l'actif et du passif des comptes du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour) :

- d'approuver la délibération du syndicat scolaire fixant la date de sa dissolution au 31 août 2010,
- d'autoriser la cession à titre gratuit du gymnase et de son terrain d'assiette à la Communauté de Communes d'Orival,
- d'autoriser la cession à titre gratuit du terrain cadastré ZH 84 à la Commune de Creully,
- d'autoriser la répartition des excédents et déficits des budgets du syndicat au prorata des 19 communes le composant et d'attribuer le résultat selon leur population aux 6 communes ne faisant pas partie de la Communauté de Communes d'Orival et la Communauté de Communes d'Orival pour les 13 autres Communes.

2° COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ORIVAL: CRÉATION DE LA COMPÉTENCE TRANSPORT DU SECOND DEGRÉ:

En vue d'assurer la reprise des compétences du Syndicat Intercommunal Scolaire de la région de Creully, qui interviendra lorsque la dissolution sera prononcée, il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté de communes d'Orival.

En effet, ceux-ci comportent les compétences « transport du 1er degré », « construction, entretien et aménagement des structures sportives » mais non la compétence « transport scolaire du second degré ».

En conséquence, dans sa séance du 14 décembre 2009, le Conseil Communautaire a décide d'ajouter cette nouvelle compétence aux statuts et d'adopter la formulation suivante : **« Transport du second degré pour les élèves du Collège de Creully et les lycéens du secteur de Creully fréquentant les lycées de Bayeux ».**

Cette décision ne pouvant être effective qu'avec l'accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes, chaque conseil municipal est invité à délibérer, dans le délai de trois mois à compter de la transmission de la demande de délibération, sur la modification des statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, (13 voix pour) les statuts modifiés de la Communauté de communes.

3° COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ORIVAL: SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LES SERVICES DE TRANSPORT ET DE GESTION DES STRUCTURES SPORTIVES :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes d'Orival, qui reprendra l'activité du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Région de Creully après la dissolution de ce dernier, propose à la Commune de Lantheuil de signer une convention qui garantira à la Commune le maintien du service rendu.

Selon les termes de cette convention, la Communauté de Communes d'Orival s'engagerait à prendre en charge les transports aller et retour, matin et soir des élèves vers le Collège de Creully et les lycées de Bayeux ainsi que, pour les élèves du Collège de Creully, les dépenses de transport pour les sorties sportives et culturelles réalisées sur le temps scolaire à hauteur de 5 000 € par an.

La participation de la Commune de Lantheuil sera d'un montant de 60 € par élève scolarisé au collège de Creully par an.

La convention prévoit en outre la création d'une commission consultative sur l'élaboration du budget des transports du second degré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux transports scolaires du second degré proposée par la Communauté de Communes d'Orival.

4° EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE DE LA VALLÉE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Lantheuil s'est engagée pour faire réaliser en 2010 les travaux d'effacement des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone de la rue de la Vallée au hameau de Pierrepont.

Ces travaux, pour lesquels la participation restant à la charge de la Commune s'élève 60 680,94 €, seront réalisés par l'intermédiaire du Syndicat SDEC Énergie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Calvados au titre de l'aide aux petites communes rurales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour) d'autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre de l'aide aux petites communes rurales auprès de services du Conseil Général du Calvados.

5° BUDGET : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune peut, dans l'attente du vote du budget, décider d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits d'investissement inscrits au budget de l'année précédente.

Conformément aux testes applicables, il est proposé de faire application de cet article de la façon suivante :

Article 2313-2 : Travaux bâtiments (salle des fêtes) : 5 000 €
Article 2315-3 : Travaux en cours (éclairage public) : 5 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour), d'ouvrir les crédits selon la proposition de Monsieur le Maire.

6° ACQUISITION D'UN TRACTEUR : DEMANDE DE SUBVENTION AU SÉNATEUR :

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition d'un nouveau tracteur pour remplacer le tracteur existant utilisé par les employés communaux.

Monsieur le Maire rappelle, en outre, qu'une consultation a été effectuée et, qu'après après analyse des offres, la solution proposée par l'entreprise Agri-Bessin a été retenue :

Tracteur de marque Iseki pour un montant de 13 500 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au Sénateur pour permettre la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour), d'autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande subvention au Sénateur pour réaliser l'acquisition de ce tracteur.

7° DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR SEJOURS SCOLAIRES :

Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal des demandes de subvention déposées par la Collège Jean de la Varende de Creully. Ces demandes portent sur deux séjours à la montagne pour lesquels sont concernés 8 élèves de la commune et un séjour à Paris et Versailles pour lequel est concerné un élève de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a versé au titre de l'année scolaire 2009-2010 une subvention de 15 € par élève de la commune à l'association des parents d'élèves du Collège de Creully au titre de la prise en charge du coût du séjour des accompagnateurs.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 35 € par élève pour chacun des séjours soit une subvention de 315 €, 9 élèves de la commune étant concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour), autorise le versement de cette subvention qui sera imputée à l'article 65737.

8° DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la démission de Mme Annie DUVAL, Conseillère Municipale, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Centre Communal d'Action Sociale.

M. Frédéric BEAU est le seul à se présenter, il obtient 13 voix sur 13 , le Conseil Municipal le déclare nouveau membre du Centre Communal d'Action Sociale.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le jeudi 28 janvier deux mil dix.